

**COMITE TECHNIQUE PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2018

Représentants du personnel : 4 élus CGT (Fortier J, Defacque F-N, Gris E et Debeauvais A),
CFTC, CFDT et FO absents.

Représentants des élus : 2

Secrétaire : BRIAULT Francine (représentante des élus).

Secrétaire adjoint : FORTIER Johan (représentant du personnel).

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 4 JUIN ET 2 JUILLET 2018 :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT

La C.G.T. vote contre car elle demande depuis plusieurs années, pour permettre plus de lisibilité aux agents, le détail du vote des élus du personnel par syndicat, ce qui est refusé par l'administration.

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL :

Saint-Germain-sur-Bresle, Aveluy, Frise, Le Quesne (Instauration du compte épargne temps) :

Pour : 2 représentants des élus

Ne prennent pas part au vote : 4 élus CGT

La C.G.T. n'est pas favorable à la mise en place du Compte épargne temps considérant que les droits à congés sont indispensables tant physiquement que psychologiquement à l'équilibre des agents, elle regrette que la réglementation oblige les employeurs à le mettre en place en cas de demande d'un agent de la collectivité.

Com. de com. Val de Somme (Mise en œuvre du temps partiel) :

Vote favorable à l'unanimité.

La C.G.T. est favorable au droit au temps partiel pour les agents en faisant la demande, toutefois elle précise que cela doit s'accompagner de créations de postes ou d'augmentation d'heures de travail correspondantes.

S.I.S.C.O. Hérisart-Touttencourt (Annualisation du temps de travail) :

Vote favorable à l'unanimité.

La C.G.T. est de manière générale contre l'annualisation du temps de travail. Toutefois dans le cas des personnes travaillant dans les services scolaires, elle y est favorable considérant qu'il y a nécessité de prendre en considération les rythmes scolaires. Par ailleurs, cette orientation évite des diminutions horaires pour les agents concernés.

REGLEMENT INTERIEUR :

Fricourt :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT

La C.G.T. considère que notre statut définit nos droits et obligations, de plus, la mise en place de règlements intérieurs apparaît bien souvent comme un outil de management pouvant déboucher sur des sanctions disciplinaires.

EVOLUTION DES ADMINISTRATIONS :

Fort-Mahon (Délégation de service public-Gestion de la base nautique) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT

La C.G.T. y est défavorable, elle a pour principe que les missions de service public doivent être confiées à des agents du service public. Elle réaffirme son attachement à la défense du service public et revendique son développement.

SUPPRESSIONS D'EMPLOI :

Voyennes, Thennes, Saint-Fuscien (2 dossiers), Estrées-Mons, Feuquières-en-Vimeu, Saint-Riquier, Marcelcave (2 dossiers) :

Vote favorable à l'unanimité.

S'agissant soit de remplacement sans diminution de temps de travail, soit d'augmentation d'heures de travail, la C.G.T. vote favorablement.

Rumigny (2 dossiers) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT

Dans les 2 cas, les suppressions de poste ne s'accompagnent pas de créations de poste, la C.G.T. vote contre.

SUPPRESSIONS ET CREATIONS D'EMPLOIS :

Rambures, Saint-Aubin-Rivière :

Vote favorable à l'unanimité.

Création de poste sans diminution de temps de travail suite à départ en retraite et augmentation de temps de travail pour surcroît d'activité, la C.G.T. vote favorablement.

Arry, Wiry au Mont :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT

Suite au décès d'un collègue, un poste a été créé avec une diminution de temps de travail hebdomadaire de 5h10 dans le premier cas, dans le second, suite à un départ en retraite un poste a été créé avec diminution de temps de travail.

RATIO AVANCEMENT DE GRADE :

Saint-Germain-sur-Bresle, Chaulnes, Le Quesne, Le Crotoy :

Ratio fixés à 100% pour tous les grades

Vote favorable à l'unanimité.

La C.G.T. vote favorablement pour permettre un déroulement de carrière le plus favorable possible pour les agents.

APPRENTISSAGE :

L'Etoile :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT

La C.G.T. est par principe favorable à la mise en œuvre de contrats d'apprentissage toutefois la mission de maître d'apprentissage ne saurait être confiée à un élu, en la circonstance la C.G.T. vote défavorablement.

REGIME INDEMNITAIRE :

SIEA du Bernavillois, Croixrault, Voyennes, SISCO DE Vaux Saint-Vast, Chuignes, Foucaucourt-en-Santerre, Bernâtre, Limeux, Saint-Riquier, Saint-Acheul, Conty, La Neuville Sire Bernard, SI des Eaux de Flixecourt, SI Scolaire de Flixecourt, Lignières en Vimeu, Saint-Léger sur Bresle, Inval Boiron, Le Mazis, Eclusier-Vaux, SISCO DE Bray sur Somme, Poeuilly, Jumel (R.I.F.S.E.E.P.) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT

La C.G.T. s'oppose à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. considérant qu'il s'agit d'un dispositif nuisible mettant en péril notre statut et favorisant l'instauration d'un salaire dit au mérite et ce à la seule appréciation de l'administration. Même si, à court terme, elle peut contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de certains collègues sans toutefois, il convient de le rappeler, entrer en compte pour le calcul du montant de nos retraites. La C.G.T. milite, trop souvent seule d'ailleurs, pour la défense de notre statut, la revalorisation du point d'indice et de nos grilles indiciaires.

ESAD (Majoration de la récupération des heures supplémentaires) :

Favorable à l'unanimité

FORMATION :

P.E.T.R. Cœur des Hauts de France (Plan de formation 2019)

Favorable à l'unanimité

ACTION SOCIALE :

SIEP du Santerre (Modification du montant des titres restaurant) :

Favorable à l'unanimité

DOCUMENTS C.H.S.C.T. :

Valines, Pierregot, Acheux en Vimeu, Bailleul, Citernes, Heucourt-Croquoison, Marche-Allouarde, Bouttencourt, Saint-Vast en Chaussée, Proyart, Billancourt, Beauchamps, Cappy, Roisel, Oust-Marest, Forest L'Abbaye, Sénarpont, Bouillancourt en Séry, Gamaches, Berteaucourt les Dames, Vraignes les Hornoy, Halloy les Pernois, Pont de Metz, Plachy-Buyon (Programme d'actions de prévention) :

Favorable à l'unanimité

DOSSIERS AYANT RECU UN AVIS DEFAVORABLE LORS DES DEUX PRECEDENTS COMITES TECHNIQUES (pour information) :

SISCO du RPI de la Luce (2 dossiers), Le Quesnel, SISCO de Brie, Morisel, Hangest en Santerre, Arvillers, Rivery, Fort-Mahon-Plage, Saleux, CCAS du Crotoy, Laucourt, Le Plessier Rozainvillers, Arry, Le Titre :

Les collectivités précisent qu'en dépit d'un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors des 2 précédents comités techniques, elles décident, sans en tenir compte, de mettre en application sans modification les propositions qu'elles ont présentées.